

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/04/2020044130/justel>

Dossier numéro : 2020-12-04/07

Titre

4 DECEMBRE 2020. - Arrêté ministériel modifiant l'article 6 de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2016 relatif à la programmation des centres d'action sociale générale (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 11-12-2020 page : 87784

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)